

Le service mandataire d'APF France handicap

LIVRET D'ACCUEIL

Tarif



Inscription



Prestations



Projet de
service



COMMENT ORGANISER SON AIDE HUMAINE ?

Il existe plusieurs modes d'organisation pour votre aide humaine, qui peuvent être complémentaires :

	Service prestataire	Emploi direct	Emploi direct avec l'appui d'un service mandataire	Aidant Familial
Statut	Utilisateur	Employeur	Employeur	Entourage
Situation	Le service met à disposition ses salariés	Je recrute	Le service propose des candidats que je recrute	Je choisis la personne
Païement	Je règle une facture	Je paie le salaire et les cotisations	Le service calcule et je paie	Je paie un dédommagement
Embauche	Aucune démarche	Je fais toutes les formalités	Le service m'aide dans les formalités	Aucune démarche
Remplacement	Le service se charge du remplacement	Je m'occupe du remplacement	Le service me propose des candidats	Je m'occupe du remplacement
Rupture contrat de travail	Aucune formalité	Je m'occupe de la procédure	Le service me conseille et m'aide dans les procédures	Aucune formalité
Organisation	Le service organise le travail	Je dirige mes salariés et	Le service m'aide et me conseille	J'organise le travail



QU'EST-CE QU'UN Mand'APF ?



Mand'APF inaugure un nouveau type de service mandataire : notre objectif est de sécuriser l'aide humaine des personnes qui ont recours à l'emploi direct tout en favorisant l'autonomie et la participation des personnes.

Nous vous proposons un accompagnement individuel sur-mesure qui va d'une simple aide aux formalités administratives jusqu'à un conseil personnalisé à la fonction d'employeur.

Mand'APF s'adresse aux personnes en situation de handicap vivant à domicile dans le département et qui souhaitent être employeur de leurs assistants de vie.

Pour qui ?

Les personnes qui font le choix d'employer directement leurs aidants professionnels pour organiser leur aide humaine.

Pourquoi ?

Parce qu'être employeur ne s'improvise pas, nous vous proposons un accompagnement individuel adapté à vos besoins (aide aux formalités administratives, information sur les changements de réglementation, conseil à la fonction d'employeur,...) et à ceux de vos aidants salariés et familiaux (information sur les dispositifs de formation,...).

Comment ?

Vous êtes employeur de la personne qui intervient chez vous pour vous aider dans les gestes de la vie quotidienne et portez la responsabilité d'employeur (paiement des salaires et cotisations sociales, respect du droit du travail et de la convention collective nationale des salariés du particulier-employeur). Nous vous apportons une aide et des conseils au quotidien et mettons à votre disposition des outils indispensables pour mener à bien votre fonction d'employeur.

Spécialisé dans le handicap, Mand'APF vous propose des prestations adaptées : par exemple, l'aide au remplacement urgent de votre assistant de vie absent.

LES PRESTATIONS

Mand'APF

Au-delà des missions d'un service mandataire, Mand'APF propose des prestations pour répondre aux besoins spécifiques des particuliers-employeurs en situation de handicap :

Service mandataire

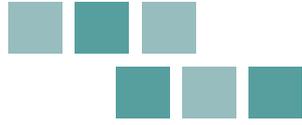
- ✓ Conseils et aide aux formalités
- ✓ Aide au recrutement
- ✓ Aide à la rupture du contrat de travail
- ✓ Etablissement des bulletins de salaire
- ✓ Conseils et aide dans l'organisation des plannings

Prestations Mand'APF

- ✓ Service spécialisé dans le handicap
- ✓ Accueil, réponse et suivi personnalisés avec un interlocuteur unique qui se déplace à votre domicile
- ✓ Accompagnement dans l'organisation et la sécurisation de l'aide humaine en emploi direct
- ✓ Conseil et information sur vos droits liés au handicap
- ✓ Appui juridique sur l'emploi direct (FEPEM) et le handicap (APF France handicap)
- ✓ Coût du service intégralement financé par la PCH : vous ne payez rien de votre poche !

LE PROJET

Mand'APF



Mand'APF a l'ambition de proposer une offre de service qui répond aux besoins et attentes des particuliers-employeurs en situation de handicap en développant une posture mandataire originale :



Le projet de service Mand'APF

Proposer un service mandataire rénové dédié à l'aide humaine et spécialisé dans le handicap moteur

Apporter une sérénité aux particuliers-employeurs en les aidant à organiser et sécuriser leur aide humaine en emploi direct

Favoriser l'autonomie et la participation des personnes et leur apporter un accompagnement individuel

Développer un service de proximité à taille humaine et convivial

Avoir une approche globale de la situation de la personne et respectueuse de l'intérêt de ses aidants

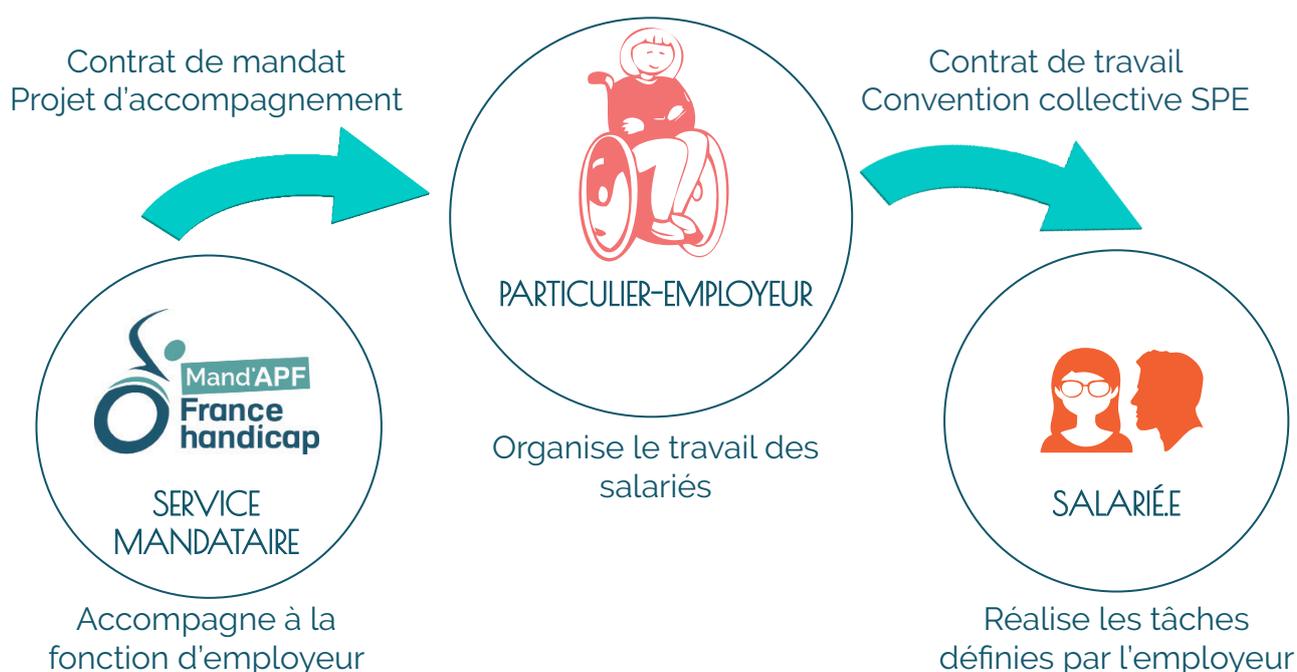
Garantir aucun reste à charge pour la personne grâce à un coût du service intégralement financé par la PCH

LA CHARTE

Mand'APF

Accompagner sans se substituer à la personne

Mand'APF aide, conseille et accompagne le particulier-employeur dans sa fonction d'employeur. Il ne se substitue jamais à lui :



Le particulier-employeur est placé au centre du dispositif, devenant acteur du service et de son accompagnement. La personne et le service co-construisent un projet d'accompagnement qui permet de définir des objectifs, des moyens et des étapes en fonction des besoins et des aspirations de la personne.

Il n'y a aucune relation directe entre Mand'APF et le(s) salarié(s) du particulier employeur. Le particulier-employeur reste l'unique interlocuteur de ses salariés et s'appuie sur Mand'APF pour être aidé, informé et conseillé dans son rôle d'employeur.

Un accès au service indépendant des ressources des personnes

Des prestations de qualité, sans frais supplémentaires

Mand'APF propose des prestations qui vont au-delà de l'offre de service mandataire classique. Ces prestations sont ouvertes à l'ensemble des particuliers-employeurs en fonction de leur situation et de leurs besoins. Ce sont les bénéficiaires du service qui les financent. Les personnes profitent ainsi de ces prestations, sans frais supplémentaires.

La garantie d'un service rendu, sans aucun reste à charge

Mand'APF facture au particulier-employeur des frais de gestion mensuels pour rémunérer le service rendu. Ils sont calculés sur la base des heures travaillées par l'ensemble de l'équipe salariée du particulier-employeur. Le taux horaire appliqué est celui fixé par la PCH Aide humaine Mandataire. Les frais de gestion du service sont ainsi intégralement pris en charge par la PCH.

Mand'APF facture les frais de gestion sur les heures réalisées dans la limite des heures inscrites sur la notification PCH de la personne et, le cas échéant, en déduisant la Majoration de Tierce Personne (MTP).

Ce mode de facturation - calibré sur la logique de la PCH - permet d'éviter tout reste à charge pour les clients et donc de garantir un accès au service indépendant des ressources de la personne.

Les tarifs de Mand'APF sont annexés à ce livret d'accueil. Ils sont réactualisés en cas de modification du montant de la PCH.

Un devis gratuit est établi, pour toute prestation supérieure à 100€/mois ou à la demande du client.





Mand'APF

A VOTRE SERVICE !



Avant l'inscription, un rendez-vous est organisé, à votre domicile, si vous ne pouvez pas vous déplacer, afin de préciser votre situation et vos besoins.

L'inscription dans le service est formalisée par la signature du contrat de mandat qui régit les relations entre le service et le client.

Lors de l'inscription, nous vous demanderons de fournir des justificatifs (la copie suffit, en version papier ou numérique) :

Les documents relatifs à la personne en situation de handicap

- Carte d'identité ou Passeport
- Carte vitale
- Justificatif du numéro d'affiliation URSSAF ou CESU (le cas échéant)
- Dernière notification PCH « aide humaine » (le cas échéant)
- Justificatif de Majoration de Tierce Personne (le cas échéant)
- Carte d'invalidité (le cas échéant)

Les documents relatifs au tuteur/curateur (le cas échéant)

- Carte d'identité ou Passeport
- Carte professionnelle ou Jugement de tutelle/curatelle
- Coordonnées postales, téléphoniques et Email

Les documents relatifs à vos salariés actuellement en poste

- Contrats de travail et avenants signés
- Carte vitale
- Carte d'identité ou Passeport

Pour plus d'information, contactez directement le service Mand'APF de votre département.



APF France handicap



APF France handicap est une importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de **défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches**. Créée en 1933, connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France,

APF France handicap rassemble aujourd'hui 100 000 acteurs : adhérent.e.s, élu.e.s, salarié.e.s, bénévoles et volontaires, usager.e.s, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs, donatrices et sympathisant.e.s.

APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui **d'une société inclusive et solidaire**.

Basée sur un fonctionnement démocratique, l'association agit, dans le cadre de son **projet associatif «Pouvoir d'agir, Pouvoir choisir»** et de son plaidoyer, contre les discriminations et pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France handicap intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son **réseau national de proximité de plus de 550 structures** (délégations, services, établissements sociaux et médico-sociaux, entreprises adaptées).

Elle est notamment engagée dans :

- la représentation, la défense et la promotion des droits des personnes
- le soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs proches
- la dispense de réponses sociales, de soins à domicile ou en établissement et de solutions d'hébergement
- l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap

Son modèle socio-économique unique et original en Europe permet à APF France handicap d'être en adéquation avec les projets et besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille en développant **des solutions d'accompagnement innovantes**.

Plus d'informations

Site de l'association www.apf-francehandicap.org

Pour suivre l'actualité

Twitter twitter.com/apfhandicap

Facebook www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance

Faire Face www.faire-face.fr

Projet associatif 2018-2023

••• **Pouvoir d'agir**
Pouvoir choisir •••





Contact du service Mand'APF proche de chez vous

Mand'APF 38
APF France handicap
21Bis avenue Marcellin Berthelot
38100 Grenoble

06 75 80 44 34 - 06 07 13 39 55 - 06 82 25 09 14
Mandapf38@apf.asso.fr

Ouvert du lundi au jeudi
de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
le vendredi de 09h00 à 12h00
Intervention sur le département de l'Isère
Siret : 775 688 732 06290